

Pages de Profils



En 2007, un salarié à temps complet résidant en Nord-Pas-de-Calais sur deux gagne plus de 1 500 euros nets par mois, soit une rémunération presque identique à celle des régions de province. Le salaire médian des cadres équivaut à près de 2,4 fois celui des ouvriers non qualifiés. Les salaires sont globalement plus importants aux âges élevés ainsi que dans les établissements les plus grands ou encore dans les secteurs de l'énergie ou des activités financières. Alors qu'à situation comparable, les cadres de Lille-Roubaix-Tourcoing gagnent un peu plus que leurs collègues des autres territoires nordistes, leurs salaires demeurent très en retrait de celui des cadres parisiens, et dans une moindre mesure des salaires lyonnais.

Les salaires des Nordistes en 2007

Matthieu Ibarra
Éric Vaillant
Service Statistique

 INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS - 130 AVENUE DU PRÉSIDENT J.F. KENNEDY - 59034 LILLE CEDEX
 ☎ 03 20 62 86 29 - 📠 : 03 20 62 86 00

En 2007, les salariés à temps complet des secteurs privé et semi-public résidant en Nord-Pas-de-Calais touchent en moyenne une rémunération nette mensuelle de 1 807 euros, soit 1,8 fois le Smic. La moitié des salariés gagnent moins de 1 500 euros par mois. Les 10% de salariés les moins rémunérés touchent moins de 1 057 euros mensuels et les 10% les plus rémunérés gagnent plus de 2 689 euros mensuels, ce qui établit un rapport de 1 à 2,6 entre ces deux limites de salaires. Depuis 2005, les salaires des Nordistes ont ainsi progressé de 3,1% en moyenne par an, soit un rythme légèrement supérieur à celui de l'indice des prix à la consommation (2,1% en moyenne par an sur la même période).

DES SALAIRES NORDISTES AU NIVEAU DES SALAIRES DE PROVINCE.

Le salaire mensuel net moyen en Nord-Pas-de-Calais (1 807 euros) est inférieur au salaire moyen en France (1 996 euros) mais très proche de celui de la France de province (1 812 euros), l'Île-de-France tirant largement la moyenne nationale vers le haut avec plus de 2 431 euros mensuels [Graphique 1](#). Du point de vue du salaire médian, le classement des régions de province est quasiment inchangé par rapport à 2005 ; avec un salaire médian de 1 500 euros nets par mois, le Nord-Pas-de-Calais se situe, comme en 2003 et 2005, en position intermédiaire derrière l'Alsace, Rhône-Alpes, la Haute-Normandie,

la Picardie ou encore Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'éventail des salaires est moins ouvert dans la région qu'en Île-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Midi-Pyrénées mais est plus ouvert qu'en Limousin, Poitou-Charentes, Auvergne ou Franche-Comté. Les disparités salariales entre régions sont largement dues à la structure de leur système productif. Ainsi, une région où les emplois de cadres sont plus nombreux, où les secteurs d'activité plus rémunérateurs sont plus présents, où les entreprises sont de plus grande taille seront mécaniquement celles qui enregistreront les niveaux de salaires les plus élevés.

LES OUVRIERS ET LES EMPLOYÉS À TEMPS COMPLET ONT DES SALAIRES PROCHES.

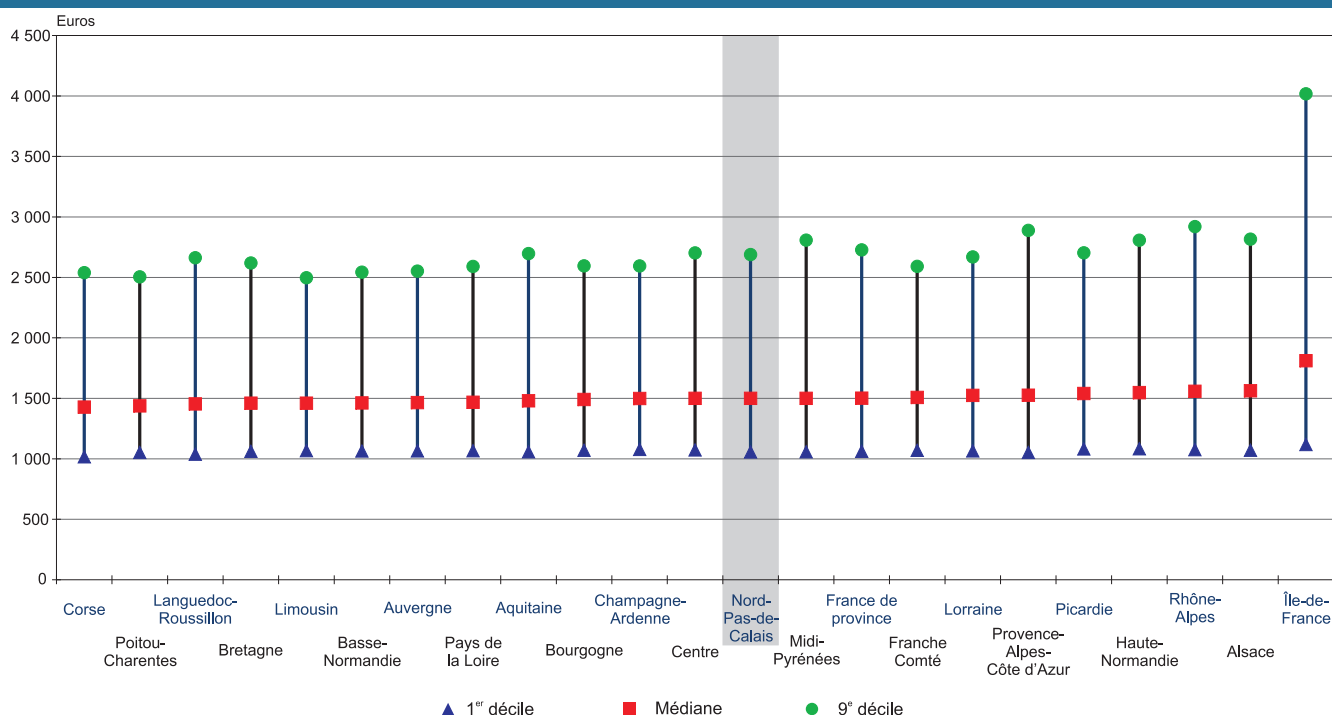
La catégorie socioprofessionnelle du salarié, son âge, le secteur d'activité et la taille de l'établissement influencent en grande partie le niveau de salaire. Ainsi, en 2007 dans le Nord-Pas-de-Calais, le salaire médian des cadres s'élève à 2 962 euros, soit 2,4 fois celui des ouvriers non qualifiés qui s'établit à 1 211 euros. De manière plus générale, seuls 10% des ouvriers non qualifiés et des employés parviennent à gagner un salaire équivalent à celui des 10% des cadres les moins bien rémunérés [Graphique 2](#) : un employé sur 10 gagne plus de 1 865 euros par mois quand 9 cadres sur 10 touchent plus de 1 883 euros. Comme

en 2005, les ouvriers et les employés ont des conditions salariales très proches. Ainsi, les salaires mensuels nets médians des trois catégories sociales les moins bien rémunérées (ouvriers non qualifiés, employés, ouvriers qualifiés) ne sont distants que d'une centaine d'euros.

L'ÉVENTAIL DES SALAIRES EST PLUS OUVERT POUR LES CATÉGORIES SOCIALES LES PLUS ÉLEVÉES

Le rapport inter-décile [Définitions](#) varie de 1,9 pour les ouvriers et les employés à 2,9 pour les cadres [Graphique 2](#). Il s'établit à 4,6 pour les chefs d'entreprise de plus de 10 salariés, les artisans et les commerçants ; cette catégorie sociale recouvre elle-même des disparités très importantes entre par exemple les dirigeants de PME et les directeurs des plus grandes entreprises. Il faut aussi se remémorer que, plus que pour d'autres catégories, le niveau de revenu des chefs d'entreprise ne passe pas uniquement par le salaire (quand ils s'en versent un). Les 10% des chefs d'entreprise, artisans et commerçants qui gagnent le plus touchent plus de 9 820 euros par mois tandis que les 10% des moins rémunérés se versent un salaire inférieur à 2 133 euros. Alors que l'éventail des salaires de cette catégorie sociale s'était fortement ouvert entre 2002 et 2005, ce n'est plus le cas entre 2005 et 2007.

Graphique 1 : ÉVENTAIL DES SALAIRES NETS MENSUELS PAR RÉGION EN 2007



Source : Insee - DADS 2007

LE SALAIRE EST PLUS IMPORTANT AUX ÂGES ÉLEVÉS

Le salaire mensuel médian augmente quand l'âge observé est plus élevé [Graphique 3](#). On peut ainsi penser que le gain en expérience professionnelle acquis tout au long de la carrière est valorisé. Pour les plus jeunes, un facteur supplémentaire explique que les revenus sont les plus faibles. Malgré l'élévation des niveaux de formation, la population des salariés de 18 à 25 ans est en effet composée en grande partie d'ouvriers non qualifiés et d'employés en début de carrière, catégories sociales caractérisées par les salaires les plus faibles. L'avancée en âge se double donc d'un effet de structure sociale favorable à l'élévation du salaire. Ainsi, un salarié dont l'âge est compris entre 56 et 65 ans touche en moyenne 1,9 fois le salaire mensuel net d'un salarié âgé de moins de 25 ans. Le rapport inter-décile [Définitions](#) confirme l'ouverture de l'éventail des salaires vers le haut au fur et à mesure de l'avancée en âge. Il est en effet de 1,9 chez les moins de 25 ans alors qu'il s'élève à 3,5 pour les salariés les plus âgés.

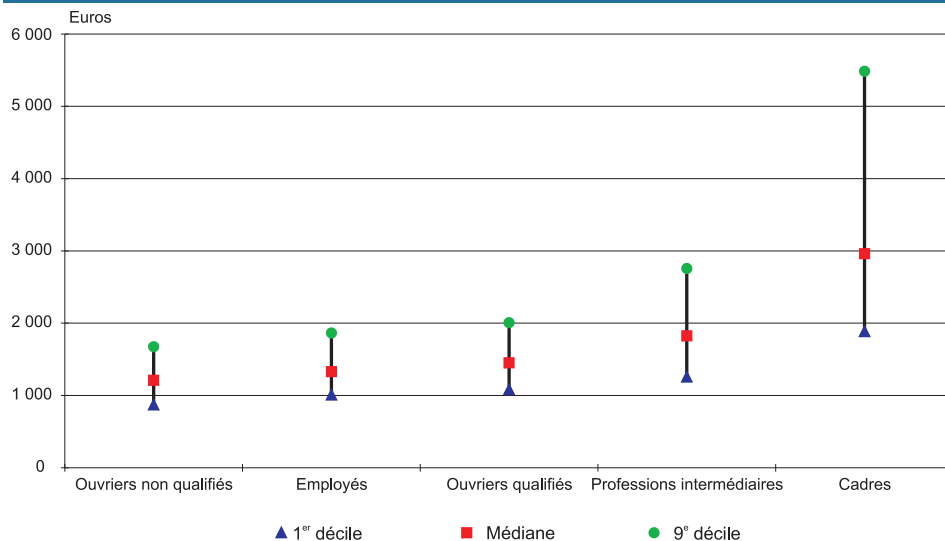
LES SALAIRES SONT PLUS ÉLEVÉS DANS LES GRANDS ÉTABLISSEMENTS

Le salaire augmente également avec la taille des établissements [Graphique 4](#). Travailler dans un établissement de plus de 250 salariés permet de percevoir en moyenne un salaire supérieur de 20% à celui proposé dans un établissement de moins de 10 salariés, soit 2 009 euros contre 1 666 euros. Cet avantage a légèrement baissé par rapport à 2005 puisqu'il s'élevait alors à 25%. Par contre, la dispersion des salaires est la même quelle que soit la taille des établissements. Le rapport inter-décile [Définitions](#) est dans tous les cas égal à 2,5.

Comme l'âge, la catégorie sociale du salarié et la taille de l'établissement, le secteur d'activité influence aussi le niveau des salaires. Les secteurs où les cadres, les chefs d'entreprise et les professions intermédiaires sont plus représentés constituent mécaniquement les activités où les salaires sont les plus élevés. À l'inverse, dans les secteurs où les jeunes, les ouvriers et les employés sont plus présents, les rémunérations sont plus faibles.

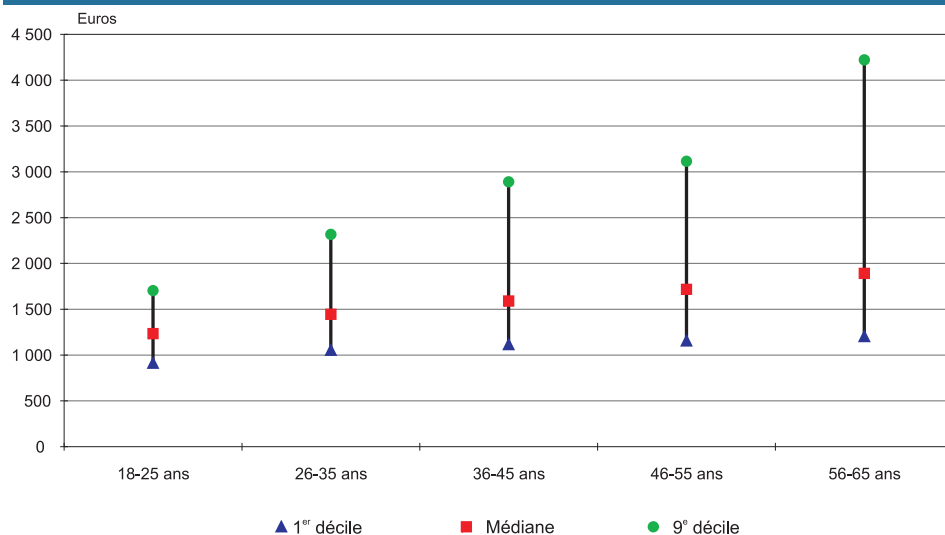
En 2007, comme en 2005, les deux secteurs les plus rémunérateurs en terme de salaire mensuel net moyen sont ceux de l'énergie

Graphique 2 : ÉVENTAIL DES SALAIRES NETS MENSUELS PAR CATÉGORIE SOCIALE EN 2007



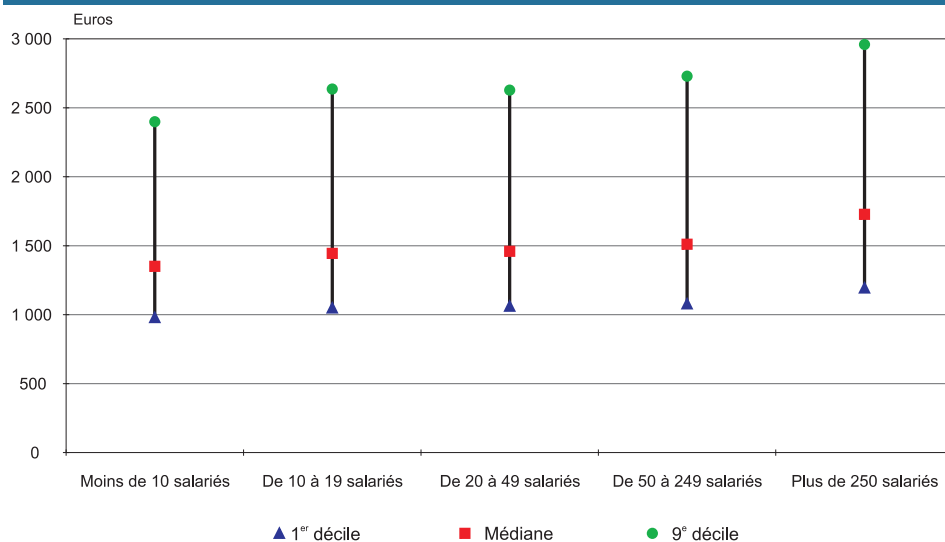
Source : Insee - DADS 2007

Graphique 3 : ÉVENTAIL DES SALAIRES NETS MENSUELS SELON L'ÂGE EN 2007



Source : Insee - DADS 2007

Graphique 4 : ÉVENTAIL DES SALAIRES NETS MENSUELS SELON LA TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS EN 2007



Source : Insee - DADS 2007

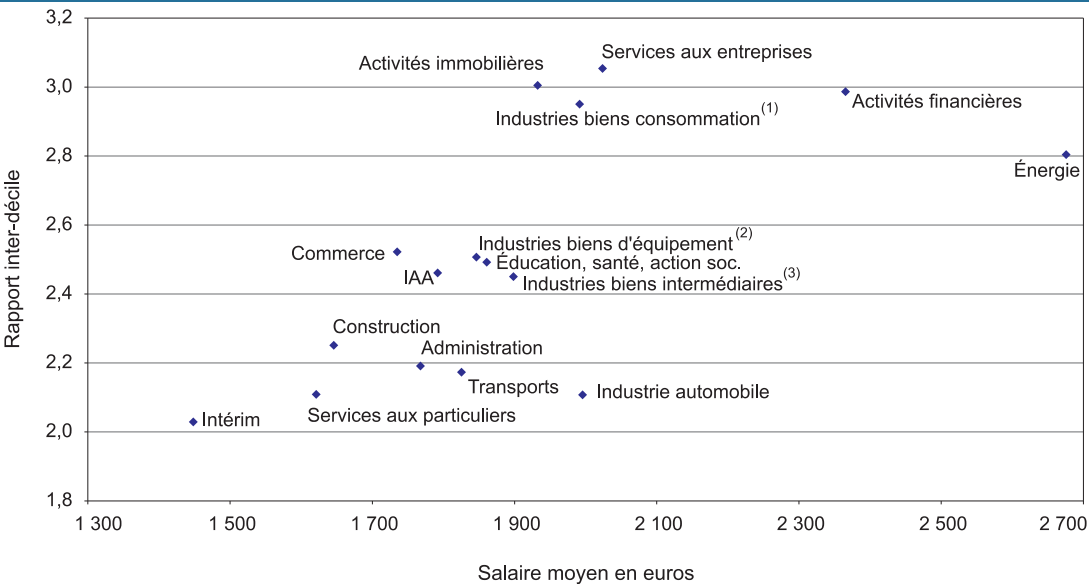
et des activités financières [Graphique 5](#). Par rapport à 2005, le secteur des services aux entreprises ravit la troisième place au secteur de l'industrie automobile. Les trois secteurs les plus rémunérateurs ont pour point commun d'employer une proportion de cadres et de professions intermédiaires plus importante. Fortement présente en Nord-Pas-de-Calais, l'industrie automobile offre des rémunérations plutôt appréciables et constitue le quatrième secteur le plus rémunérateur même si la proportion de cadres et de professions intermédiaires y est plus modeste.

À l'opposé des secteurs de l'énergie où 90% des salariés touchent plus de 1 485 euros par mois, mais aussi des activités financières et des services aux entreprises, les rémunérations des salariés des secteurs des services aux particuliers, du commerce et de la construction sont moins élevées. Dans ces secteurs d'activité, la moitié des salariés touchent un salaire inférieur à 1 450 euros et même 1 280 euros pour les services aux particuliers. Les rémunérations plus faibles dans ces secteurs s'expliquent largement par le fait qu'ils concentrent un nombre plus important de salariés jeunes, d'ouvriers et d'employés.

LES ÉCARTS HOMMES-FEMMES RESTENT IMPORTANTS.

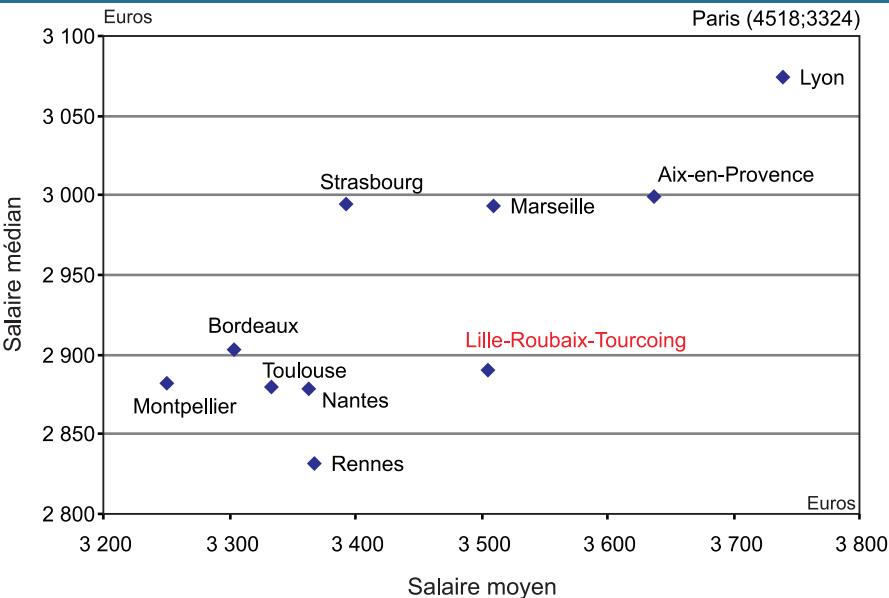
En 2007, le salaire mensuel net moyen d'un homme à temps complet s'élève à 1 928 euros pour 155 heures travaillées en moyenne contre 1 622 euros et 151 heures travaillées en moyenne pour une femme. L'écart de salaire moyen entre les deux sexes est de 19%. En ramenant le salaire perçu pour le même nombre d'heures de travail, l'écart entre les hommes et les femmes se réduit et passe à 16%. En tenant compte d'autres facteurs structurels tels que l'âge, la catégorie sociale, le secteur d'activité ou encore la taille de l'entreprise, l'écart se réduirait davantage.

Graphique 5 : NIVEAU ET DISPERSION DES SALAIRES NETS MENSUELS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2007



(1) équipement du foyer, habillement, pharmacie, parfumerie ; (2) fabrication d'équipements, de machines ; (3) industrie textile, bois, chimie, métallurgie.
Source : Insee - DADS 2007

Graphique 6 : SALAIRE DES CADRES EN 2007 AU LIEU DE TRAVAIL



Source : Insee - DADS 2007

LE SALAIRE DES CADRES : LILLE PARMi LES AUTRES MÉTROPOLIS

Les cadres de Lille-Roubaix-Tourcoing sont-ils plus ou moins rémunérés que dans les autres métropoles régionales ? Pour répondre à cette question, le salaire mérite d'être analysé au lieu de travail, dans la mesure où il peut être considéré comme un indicateur d'attractivité des territoires.

Un cadre travaillant à Lyon gagne en moyenne 6,7% de plus que son collègue travaillant dans l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing, celui qui travaille à Aix-en-Provence percevant en moyenne 3,7% de plus que le Nordiste. Les cadres de Lille-Roubaix-Tourcoing et de Marseille gagnent en moyenne le même salaire, qui est plus élevé de 170 euros que celui touché par le cadre toulousain.

L'analyse des salaires médians diffère quelque peu. Alors que les écarts entre salaires médians demeurent du même ordre entre Lille-Roubaix-Tourcoing et les zones d'emploi de Lyon et d'Aix-en-Provence, ils se creusent au bénéfice de Marseille (+3,6%) et de Strasbourg (+3,6%). L'agglomération nordiste reste enfin en position plus favorable que la capitale bretonne qui enregistre un salaire médian inférieur de 60 euros.

De nombreuses différences de situation liées à l'âge et au sexe des personnes, aux temps travaillés ou encore au secteur d'activité dans lesquels elles évoluent peuvent expliquer ces écarts. Corrigés de ces effets et donc **en raisonnant toutes choses égales par ailleurs**, les écarts restent d'un ordre de grandeur comparable. L'écart avec le cadre évoluant dans la zone de Lyon ou d'Aix-en-Provence est alors proche de 4%, le différentiel avec la zone de Marseille se situe encore à 2% ; seul l'écart de salaire avec le cadre toulousain disparaît tandis que l'écart de salaire entre cadres de Lille-Roubaix-Tourcoing et ceux des capitales régionales de la façade ouest reste favorable aux Nordistes.

Pour les zones d'emploi de Lille-Roubaix-Tourcoing comme pour toutes les zones d'emploi de province, l'écart de salaire moyen avec le cadre parisien est très important : de l'ordre de 29% en moyenne et de 15% pour le salaire médian. Corriger les effets de structure d'emplois ne peut être fait correctement car une partie des emplois de haut niveau est très spécifique à ce territoire.

POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS :

Champ de l'étude : salariés à temps complet résidant en Nord-Pas-de-Calais et travaillant dans le secteur privé ou semi public (grandes entreprises publiques, collectivités territoriales, établissements hospitaliers, etc.) Sont exclus du champ de l'étude les salariés de l'agriculture et de la sylviculture, les agents des organismes de l'État, les personnels des services domestiques, les agents des activités extra-territoriales ainsi que les apprentis et les stagiaires. Ne sont prises en compte que les périodes principales de travail. En effet, un salarié peut occuper plusieurs postes de travail au cours d'une même année. C'est donc la période pour laquelle il a reçu la plus forte rémunération qui est retenue. Un salarié qui travaille au moins 80% de l'horaire légal est considéré pour cette analyse à temps complet.

Dans cette étude sont analysés près de 1,2 million de postes de travail à temps complet ; ils représentent près de 77% des quelque 1,5 million d'emplois occupés par des résidents nordistes ; 317 000 autres postes, soit 21% du total, sont occupés à temps partiel ; enfin 38 000 postes correspondent à du travail à domicile ou à des postes combinant plusieurs situations.

L'analyse se fonde sur une exploitation des Déclarations annuelles de données sociales, formulaire administratif rempli par tout employeur. Il contient pour chaque salarié de l'entreprise, des caractéristiques d'état civil, la catégorie socioprofessionnelle, les périodes d'emploi et les rémunérations. Le niveau de salaire est donc ici confronté à l'âge ou la catégorie socioprofessionnelle du salarié ou encore au secteur d'activité ou au à la taille de l'entreprise qui l'emploie. Les autres déterminants du salaire parmi lesquels on trouve la rentabilité des entreprises, les tensions sur le marché du travail, le niveau de qualification, ne sont pas appréhendés dans l'analyse.

Le salaire net est obtenu en déduisant du salaire brut toutes les cotisations sociales, y compris la contribution sociale généralisée. Le salaire quotidien est obtenu en divisant la masse salariale totale par le nombre total de jours rémunérés dans l'année ; sur la base de 30 jours par mois, on obtient alors le salaire mensuel qui ne tient pas compte du nombre d'heures travaillées.

DÉFINITIONS

Le salaire médian :

il correspond au salaire que perçoit au minimum un salarié sur deux et donc au niveau de salaire que perçoit au maximum un salarié sur deux.

Le rapport inter décile :

il rapporte le salaire des 10% de salariés les plus rémunérés (neuvième décile) au salaire des 10% des salariés les moins rémunérés (1^{er} décile).

Pour en savoir plus :

- « Les salaires dans les entreprises en 2006 : une hausse modérée » - Insee - Insee Première n° 1174, janvier 2008.
- « Les salaires en France » - Insee - Édition 2008.
- « Les salaires des Nordistes en 2005 » - Insee Nord-Pas-de-Calais - Pages de Profils n° 32, janvier 2008.
- « Le salaire des chefs d'entreprises, moyennes et grandes » - Insee - Insee Première n° 1150, juillet 2007.
- « Les salaires dans les entreprises en 2005 : une légère reprise » - Insee - Insee Première n° 1147, juillet 2007.
- « L'écart de salaire entre les femmes et les hommes peut-il encore baisser ? » - Insee Économie et Statistique n° 398-399, mars 2007.

Site Internet

@ Chiffres clés : <http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=4>